

Conditions Générales de location

Les présentes Conditions Générales de Location sont établies par SPOTYPHOT 17, rue Charles Mocquery 21000 Dijon, loueur de bornes photos, pour informer les Clients particuliers et Professionnels ayant recours à ces locations.

Article 1 - Adhésion aux Conditions Générales de location

Toute location d'une borne photo et ou accessoires photo implique de la part du Client l'adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions générales. De même, toute utilisation, même partielle du matériel livré, vaut acceptation de la part du Client des présentes conditions.

La location commence dès le moment où le matériel est livré sur site ou récupéré au siège social SPOTYPHOT 17, rue Charles Mocquery 21000 Dijon et prend fin au moment de la récupération du matériel par nos services sur site ou de la restitution du matériel par le client au siège social SPOTYPHOT.

Article 2 - Commandes

Les commandes doivent être passées par le client via l'adresse électronique contact@spotyphot.fr ou le formulaire de réservation sur le site www.spotyphot.fr ou par téléphone au 07 85 08 37 69. SPOTYPHOT vérifie la faisabilité des Services concernés et si aucun motif légitime ne s'oppose à la commande, il confirme cette dernière par écrit. Dans le cas contraire, il peut la refuser. Les commandes sont considérées fermes et définitives à réception du 'bon de réservation' et des 'Conditions générales de location' signés. Elles ne sont prises en compte qu'après versement des arrhes prévues pour les particuliers ou du devis accepté et signé pour les entreprises ou collectivités.

Article 3 - Prix

Les prix indiqués sur les tarifs sont affichés TTC.

Tout retard dans la restitution du matériel sera sujet à une facturation complémentaire (hors accord particulier avec SPOTYPHOT). En cas de non-restitution du matériel, celui-ci sera facturé au Client au prix public en vigueur. Le paiement s'effectue par le Client, selon les modalités suivantes : Virement bancaire, Carte bancaire (CB, VISA, EUROCARD/ MASTERCARD) ou Chèque bancaire.

En cas de paiement par chèque bancaire, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine ou à Monaco. La mise à l'encaissement du chèque est réalisée à réception.

Article 4 - Règlement

Le paiement s'effectue par le Client, selon les modalités suivantes : Virement bancaire, Carte bancaire (CB, VISA, EUROCARD/ MASTERCARD) ou Chèque bancaire.

L'ordre de paiement effectué par carte bancaire est irrévocable. La possibilité d'y faire opposition ou de le contester est donc strictement encadrée par la loi. Elle est limitée à trois hypothèses, en dehors de la faillite de l'Acheteur, qui sont la perte, le vol et l'utilisation frauduleuse de la carte ou des données liées à son utilisation.

Une somme correspondant à 50% du prix total des Services commandés est exigée lors de la passation de la commande par le Client particulier. Il est précisé que cette somme est qualifiée d'arrhes. Le solde du prix est payable à l'enlèvement du matériel. Pour les Clients professionnels, le prix est payable à l'enlèvement du matériel ou au plus tard 30 jours après l'émission de la facture.

Toutes nos factures sont dues à l'enlèvement du matériel ou avec un délai maximum de 30 jours pour les entreprises et collectivités. Aucune réception de chèque ou de virement n'est réputée constituer un paiement tant que la société SPOTYPHOT n'a pas encaissé l'intégralité de la somme due.

En cas de non-respect des délais de paiement tels que décrits ci-dessus, les frais de recouvrement seront à la charge du client. Le défaut de règlement à échéance de tout ou partie d'une facture entraînera la suspension des livraisons des commandes en cours ou à venir. Toute somme impayée à son échéance sera majorée de plein droit et sans mise en demeure préalable d'intérêts de retard calculés au prorata temporis par application d'une fois et demi le taux d'intérêt légal et entraînera l'exigibilité de la totalité des créances non encore échues.

Le versement d'un dépôt de garantie de 1.000 euros sera demandé au Client le jour avant la mise à disposition du matériel ou de la livraison. Il est destiné à garantir le paiement de l'ensemble des sommes dont le Client serait redevable suite à une ou plusieurs détériorations du matériel loué. Ce dépôt sera restitué au terme de la location dans son intégralité si aucun dommage n'était constaté.

Article 5 – Annulation - Report

En cas de report ou d'annulation pour quelques motifs que ce soit, le Client devra en informer sans délai le Loueur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. En cas d'annulation par le Client pour quelques raisons que ce soit, hormis la force majeure, la totalité des sommes versées à titre d'acompte par le Client sera de plein droit acquise au Loueur et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement. Le report n'aura pas d'incidence sur les présentes, chacune des Parties demeurant tenues au respect de ses engagements. En cas de report, les Parties devront déterminer d'un commun accord la date à laquelle la prestation sera réalisée.

En cas de changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du présent contrat, conformément aux dispositions de l'article 1195 du Code civil, la Partie qui n'a pas accepté d'assumer un risque d'exécution onéreuse peut demander une renégociation du contrat à son cocontractant.

Article 6 - Livraison / récupération

Le Client peut choisir de venir enlever le matériel loué lui-même dans le show-room du Loueur. La location du matériel prendra effet alors au jour de la mise à disposition du matériel pour la période convenue avec le Client et stipulée sur le bon de réservation. Lors de l'enlèvement du matériel loué, la charge des risques est transférée au Client qui en assume la garde matérielle et juridique sous son entière responsabilité. Par ailleurs, lors de l'enlèvement, un état des lieux sera dressé entre le Client et le Loueur.

Le Client peut choisir, à la réservation de la prestation, de se faire livrer et installer (en option) le matériel loué à l'adresse de son choix, dans la limite d'un rayon de 50 kilomètres autour de l'adresse du siège social. Dans ce cas, le Client devra préciser toutes les informations nécessaires à la livraison (adresse, date et heure, nom des contacts, téléphone). La livraison ne pourra avoir lieu en tout autre lieu que celui désigné sur le bon de réservation sauf accord exprès et écrit du Loueur. En cas de demande particulière du Client concernant les conditions de livraison, dûment acceptée par écrit par le Loueur, les éventuels coûts liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire ultérieure. A la livraison un état des lieux sera dressé entre le Client et le Loueur et un bon de livraison sera remis au Client.

Le matériel restitué sera testé par le SPOTYPHOT. Toute défectuosité, irrégularité, ou usure exagérée par rapport à l'utilisation spécifiée, constatées lors de ce contrôle sont à la charge du Client. Toute dégradation constatée sur le matériel doit être signalée au plus vite. Les dégâts causés directement ou indirectement par le Client, ainsi que les vols et détériorations sont à la charge du Client. Quel que soit le choix de restitution du matériel par le Client, retour au siège social ou récupération sur place par SPOTYPHOT, le matériel loué ainsi que ses accessoires devront être remis dans le même état de propreté que lors de l'enlèvement ou de la livraison. Si l'ensemble des éléments n'était pas rendu propre, une facturation supplémentaire relative au nettoyage sera adressée au Client. De la même manière, toutes dégradations, rayures ou impacts sur le matériel loué sera facturé. Le montant sera défini par le Loueur suivant l'état du matériel restitué. Sauf accord préalable du Loueur, tout retard dans la restitution du matériel loué fera l'objet d'une facturation complémentaire. En outre, en cas de non-restitution du matériel, celui-ci sera facturé au Client au prix public en vigueur. En cas de sinistre le Client devra faire parvenir sous 48 heures une déclaration circonstanciée. Par ailleurs, en cas de perte ou de vol du matériel loué, le Client devra faire parvenir sous 48 heures l'original de déclaration de procès-verbal établi par le commissariat de police. A réception de ce document, le Loueur mettra fin au contrat de location et à la facturation.

Le client doit être présent lors de la livraison et de la récupération des matériels loués. En cas d'absence du Client lors de la livraison ou lors de la reprise du matériel, les bons établis par la Société SPOTYPHOT ont valeur de pièces justificatives et seules les éventuelles constatations portées par la Société SPOTYPHOT feront foi. La Société SPOTYPHOT se réserve un délai de 5 jours ouvrés après récupération pour signifier les éventuelles dégradations du matériel non apparentes ou non signalées par le Client lors de la restitution.

Article 7 - État du matériel et assistance

Le matériel loué est réputé être en bon état de présentation et de fonctionnement et possède les caractéristiques souhaitées par le Client. Le matériel peut être contrôlé avant chaque location par le client. Ce dernier s'engage à utiliser le matériel loué conformément à sa destination usuelle et à ne rien faire ou laisser faire qui puisse le détériorer. Il s'assurera que l'installation électrique fournisse une puissance nécessaire au bon fonctionnement des équipements.

En cas de problème rencontré avec le matériel, le Client dispose de l'assistance téléphonique de la Société SPOTYPHOT pour solutionner le problème.

Article 8 - Obligations du locataire

Le Client tiendra à la disposition du Loueur toutes les informations et documents pouvant contribuer à la bonne réalisation de la Prestation. Il s'oblige à répondre dans les meilleurs délais à toutes sollicitations du Loueur et désignera un interlocuteur privilégié pour assurer le dialogue dans le cadre de la réalisation de la prestation. Le Client s'engage à permettre au Loueur l'accès aux locaux concernés et à fournir au Loueur toute source d'énergie nécessaire à l'utilisation du matériel.

Le Client s'engage à utiliser le matériel loué conformément à sa destination usuelle et à ne rien faire ou laisser faire qui puisse le détériorer. Il s'assurera que l'installation électrique du lieu d'installation du matériel fournisse une puissance nécessaire au bon fonctionnement de celui-ci. Il devra en outre s'assurer que le matériel loué soit installé dans un lieu protégé du soleil, de la pluie et du froid. Le Client s'interdit toute modification, aménagement ou transformation du matériel. Toute dysfonctionnement résultant d'une utilisation anormale du matériel durant toute la durée du contrat ne pourra être retenu contre le Loueur et sera facturé au Client. Le Client est averti que toute sous-location du matériel loué est formellement interdite.

En cas de livraison sur site, le Client doit s'occuper de l'obtention de toutes les autorisations nécessaires aux prestations commandées, faire en sorte que les lieux soient disponibles et accessibles sans difficulté d'aucune sorte.

Le Client certifie être apte à utiliser le matériel loué par SPOTYPHOT. Aucune modification ou transformation ne pourra être apportée au matériel loué.

Article 9 - Responsabilité – Préjudice Responsabilité

Le matériel loué reste la propriété de la Société SPOTYPHOT et ne peut en aucun cas être cédé par le Client, ni saisi.

La Société SPOTYPHOT ne saurait être reconnu responsable des retards, de l'impossibilité d'effectuer sa livraison ou de tout autre obligation contractuelle en cas de force majeure tels que grèves, intempéries, accidents, etc.

En aucun cas la Société SPOTYPHOT ne pourra être tenu responsable de tout dommage de quelque nature que ce soit, notamment perte d'exploitation, perte de données ou tout autre perte résultant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser le matériel loué.

Article 10 - Assurance

Le matériel reste sous la seule responsabilité de l'utilisateur pendant la durée de la location. Dans tous les cas, le client doit être assuré en cas de dégradation ou vol du matériel.

Article 11 - Propriété intellectuelle et confidentialité

Les équipements logiciels, documentations ainsi que tout renseignement technique ou de toute nature, appartenant à la Société SPOTYPHOT, sont la propriété exclusive de la Société SPOTYPHOT. Le client autorise la Société SPOTYPHOT à afficher sa marque sur le matériel mis à disposition. La Société SPOTYPHOT se réserve le droit de citer ses clients et de présenter ses prestations à titre de référence, dans le but de promouvoir son activité.

Article 12 - Litiges Loi applicable

Les présentes conditions générales et les conditions particulières avec lesquelles elles forment un tout indivisible sont régies par la Loi française. Tout litige sera soumis au Tribunal de Commerce de Dijon.

Article 13 - Protection des données

Les données (photos, adresses e-mail, etc....) enregistrées par la société SPOTYPHOT sont restituées dans un délai maximal d'un mois au client. Elles ne seront en aucun cas utilisées par la société SPOTYPHOT ni transmises à d'autres sociétés ou à des tiers. Les fichiers photos sont conservés par la société SPOTYPHOT pendant une durée de 1 an.

Le Client particulier ou le représentant légal, personne physique, du Client professionnel bénéficie d'un droit individuel d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression de données personnelles le concernant. Il peut l'exercer en faisant parvenir au Loueur une réclamation écrite par courrier postal à l'adresse mentionnée en tête des présentes ou par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@spotyphot.fr. Cette réclamation devra contenir une présentation de la ou des données concernées ainsi qu'un exposé de la ou des demandes (accès à la donnée concernée, opposition à son traitement ou encore rectification ou suppression de cette donnée) et être accompagnée d'une copie de la pièce d'identité du Client. Le Loueur s'engage à respecter les articles 13 et 15 du Règlement (UE) n° 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) (dit « RGPD »).

Ces articles 13 et 15 prévoient que le responsable du traitement des données collectées, doit fournir, au moment où les données sont obtenues, les informations suivantes : l'identité et les coordonnées du responsable du traitement, les finalités du traitement auquel sont destinées les données personnelles et la base juridique de cette demande, les destinataires ou catégories de destinataires des données personnelles, s'il en existe, la durée de conservation des données personnelles ou le critère pour déterminer cette durée, l'existence du droit de demander au responsable de traitement l'accès aux données personnelles ou la rectification, l'effacement et le droit d'opposition ainsi que le droit à la portabilité des données. Le Loueur tient un registre interne, sur lequel figurera l'ensemble des traitements des données personnelles collectées par ses soins, afin de répondre dans les meilleurs délais aux demandes éventuelles d'accès à ses données personnelles de la part du Client.

Article 14- Information précontractuelle et acceptation du locataire

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa commande, d'une manière claire et compréhensible, des présentes Conditions Générales et de toutes les informations énumérées à l'article L. 221-5 du Code de la consommation, notamment les informations suivantes : caractéristiques des Services commandés, prix des Services, date ou délai auquel le Loueur s'engage à exécuter sa prestation et informations relatives à l'identité du Loueur, à ses coordonnées postales téléphoniques et électroniques ainsi qu'à ses activités si elles ne ressortent pas du contexte.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales avant la passation de sa commande. Il reconnaît que le fait pour lui de commander un ou plusieurs Services emporte adhésion et acceptation pleine et entière, sans restriction ni réserve, des Conditions Générales. Il renonce, par conséquent et notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Loueur.